

Ce projet ayant été proposé au Roi de Prusse de la part de la Cour de Holstein, avec de fortes instances, *Sa M. voulut bien y donner les mains*, d'autant plus qu'elle se trouvoit encore engagée à y entrer par les devoirs de ses Charges de Directeur, & autres dont elle se trouve revêtuë dans plusieurs Cercles de l'Empire: néanmoins elle ne voulut proceder dans toute cette affaire qu'avec *un plein consentement des parties interessées*; c'est pourquoi elle envoya proposer cet expedient aux Généraux de l'Armée des Puissances ennemies de la Suede, *qui ne manquerent pas de l'approuver.*

Ainsi Sa M. regla les conditions du sequestre avec Mr. l'Administrateur de Gottorp, par un Traité dont les principaux Articles étoient: *Que les Villes de Stetin & de Wismar seroient occupées par les Troupes de Prusse & de Holstein, pour être gardées par ces Princes jusqu'à la Paix, & que le pais porteroit les fraix du sequestre &c.*

Mais lors qu'il fut question d'exécuter cette convention, le Général Comte de Meyerfeld, Gouverneur de la Pommeranie pour le Roi de Suede, ne voulut point y donner les mains: sur quoi le Roi de Prusse *qui ne vouloit en aucune façon se mêler dans cette affaire qu'avec une entiere aprobation des deux Parties, l'abandonna absolument*, ayant même refusé de se joindre aux Alliez du Nord, & de fournir la grosse Artillerie pour l'attaque de Stetin, quoique les Ministres du Duc de Holstein, *sans doute sur l'avis, & avec l'approbation du Comte de Welling, l'eussent fort sou-*